

Chères amies, chers amis,

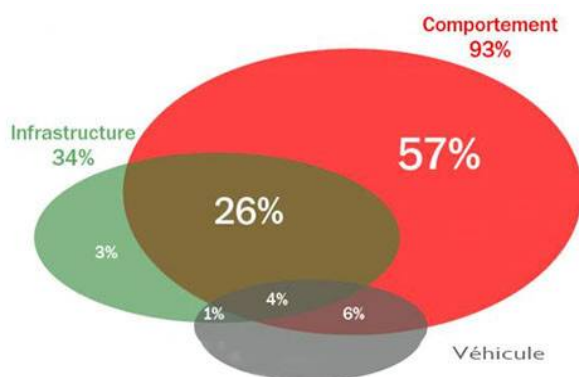
Cela fait déjà un an que nous vivons partagés entre incertitude et inquiétude, entre déclarations contradictoires et décisions autoritaires. Et pendant ce temps, nous continuons de nous déplacer, peu ou prou, avec les risques inhérents à ce type d'activité.

Plus que jamais, le tryptique Ecologie-Urbanisme-Mobilité est d'actualité : ce sont ces trois paramètres pris en compte simultanément qui peuvent garantir qu'au delà d'un effet d'annonce, l'efficacité d'une mesure sera au rendez-vous.

mm

Mobilité et sécurité

Gérard Cariteau



Facteurs contributeurs des accidents (2014)

Après la seconde guerre mondiale, avec l'expansion du parc automobile et un réseau d'infrastructure inadapté, l'accidentalité routière explose.

Il faudra attendre les années 60 pour qu'émerge une volonté de l'Etat de mettre en place une véritable politique de sécurité routière qui aboutira en 1972 à la création du Comité interministériel de la sécurité routière.

A cette époque, on considérait que le problème se situait au niveau de l'infrastructure et l'action de l'Etat et des collectivités locales en matière de sécurité routière était guidée par les statistiques d'accidents (les fameux « points noirs ») et se traduisait par des aménagements ponctuels de l'infrastructure.

L'analyse de l'accidentologie locale a permis de démontrer que l'accident de la route était le résultat de la conjonction de trois facteurs : **la route** (sa conception, son entretien, son exploitation), **le véhicule** (sécurité active et sécurité passive) et **l'utilisateur** (son comportement).



Les études menées en la matière montrent que le comportement de l'utilisateur intervient dans 93% des accidents en relation avec un autre facteur, et dans 57% des accidents, c'est le seul facteur.

En matière de comportement, on distingue le comportement de base qui est lié à la personnalité de l'utilisateur (sexe, éducation, psychologie, santé...) d'une part et le comportement induit, lié à l'environnement du conducteur (profil et tracé de la route, météo, paysage, aménagements urbains, niveau de trafic...) d'autre part.

Ces dernières années la sécurité routière s'est améliorée et le nombre de tués sur la route a diminué, sauf en agglomération où il est en augmentation, en particulier s'agissant des 2 roues et des piétons.

La largeur de la chaussée (7m), les trottoirs réduits à la portion congrue, l'éclairage de type routier ne sont pas en cohérence avec la volonté, légitime, de réduire la vitesse affichée avec le panneau « 30 ».

L'utilisateur reçoit des informations difficiles à concilier.

L'association vit grâce à vous

Cotisation (20 € par an) pour :

- . participer à la vie de l'association,
- . recevoir cette lettre de l'AFRA par internet ou en format papier sur simple demande

Effectuer un don :

- . Pour soutenir durablement votre Association, ses projets,

Les municipalités ont un rôle de première importance à jouer en matière de sécurité routière. Comment? Principalement en agissant sur le comportement des usagers locaux ou en transit :

- . Sur le comportement de base, par l'information et la formation en intervenant auprès des seniors, des clubs sportifs, dans les écoles, en liaison avec des associations comme la Prévention Routière.
- . Sur le comportement induit, à travers des aménagements urbains cohérents avec l'utilisation de l'espace public et la réglementation.

ASSEMBLEE GENERALE DE l'AFRA : comme annoncé, l'AG s'est tenue par correspondance le 26 Mars. Les résultats du vote ont conforté la modification des statuts et constituent un encouragement à poursuivre les actions entreprises.



S'il est bien un thème qui nous tient à cœur, c'est celui du désarmement nucléaire. L'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons) le rappelle ainsi : « Le 22 Janvier 2021, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires est entré en vigueur : ces armes de destruction massive sont illégales au regard du droit international. La France – à l'instar des autres puissances nucléaires - tourne le dos à la paix, à la démocratie et au droit international ».

Un appel est lancé aux Maires, qui ont une pleine responsabilité pour assurer la sécurité de la population afin qu'ils signent « l'Appel des Villes » et contribuent à promouvoir ainsi le Traité entré en vigueur ce 22 Janvier 2021.

Pour en savoir plus, suivez le lien <http://icanfrance.org/appele-aux-maires/>

C'est à Fontaine...

I. M.



Photo AFRA—Février 2021

Une bien belle plaque, du moins pour son texte, sur un arbre de ce que l'on appelle « square des Carrois » ou « square de l'Hôtel de Ville ».

Que retenir de ce témoignage : que le support en plexiglass résiste mal aux U.V. ? Que la rouille attaque les parties métalliques ? Qu'en 1989 nous fêtons le bicentenaire de la Révolution ? Que la plaque est attaquée par les irrémédiables outrages du temps ?

Toujours est-il que l'on ne peut que souhaiter, en ces temps compliqués pour tout le monde, que la Liberté, nos libertés, se portent mieux que ce que nous avons, tristement, sous les yeux.

Actualité

Sébastien Lebonnois Francine Filloz



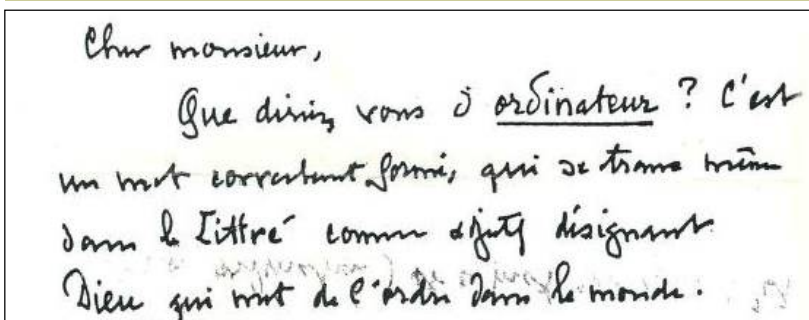
Voici déjà un an que le mandat de ce conseil municipal a débuté, en parallèle de la pandémie. Pendant cette première année, les élus Fontaine Solidaire ont mis en place les premières pierres de leur participation à la vie démocratique : **une permanence** ouverte au public le samedi matin, deux fois par mois ; **un site internet permettant de communiquer** sur nos actions, sur ce qui se passe au conseil municipal, mais aussi permettant **de vous écouter et de dialoguer**.

Ces outils ne sont encore que trop peu utilisés par les citoyennes et citoyens de Fontaine, mais nous ne perdons pas espoir que cela se développe. Nous avons fait **quelques propositions d'actions** qui nous semblent importantes : investir dans des études permettant de planifier une action municipale plus efficace en terme de transition écologique et de développement urbain ; développer les solutions pratiques pour favoriser l'usage du vélo (stationnement sécurisé, vélorue). Nous allons poursuivre les propositions en matière d'urbanisme, de mobilité, d'environnement, mais aussi en termes de démocratie participative et de lien social. Même si notre pouvoir d'action reste très limité, nos convictions sont intactes et même renforcées !

Culture

À propos d'ordinateur

mm



Le professeur Perret, dans sa lettre du 16 Avril 1955, explique qu'il a écarté les termes de systémateur, combinateur ou digesteur. On l'a échappé belle ! Les machines de l'époque, tabulatrices ou trieu-ses, étant de genre féminin, il proposa aussi « ordinarice », qui aurait eu l'avantage de s'éloigner de l'origine théologique de la terminologie proposée. IBM retient le terme ordinateur.

En 1955 I.B.M. cherche un nom français pour ses « computer ». Le philologue Jacques Perret propose : **ordinateur**.

A sa sortie ce fut donc « **l'ordinateur IBM 650** ».